

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

25/03/2019
17:28:02

- Mutation d'un ensemble bâti ou non-bâti sans modification de son état.
- Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire.
- Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de constructions et ne remplace pas le certificat d'urbanisme.
- Les renseignements concernant l'alignement ne peuvent se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.

Nos/Réf : 0622REY0319ADS
Cabinet REYNARD

Collab. : MAGALI
Vos/Réf : GRAF/B9010
Pro/Acq : MONNET KAMARA Aminata
Adresse : 119 RUE DE LA PINEDE
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE (01200)
Ref Cad : AD 265 pour 2573m2

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 21/05/13 (Der. mod. du 30/03/17, der. M.A.J. du 13/10/17)	Ub	Droit de préemption urbain SIMPLE

1 - Droit de préemption

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)

2 - Servitudes d'Utilité Publique

PM1 - plan de prévention des risques naturels prévisibles et/ou miniers - L562-1 et 6 du C. env art 94 du C. minier - est concerné par un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles et/ou minier et documents valant PPRN : Zone blanche (sans prescriptions)

PSA – Servitudes Aéronautiques – Est situé dans une zone soumise à des servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne

3 - Servitudes d'Urbanisme

N'est pas concerné par un alignement (limites actuelles de la propriété)

N'est pas concerné par un emplacement réservé

N'est pas concerné par une marge de recul

4 - Opérations

N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)

5 - Environnement

N'est pas situé dans un parc naturel régional

N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

6 - Observations, prescriptions particulières et autres

Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)

Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 2

N'est pas concerné par un risque minier

N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)

A Archamps, le  lundi 25 Mars 2019

Département :
AIN

Commune :
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000
01000 BOURG EN BRESSE
tél: 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 86 08
p.g.c.ain@dgfip.finances.gouv.fr

25/03/2019

17:28:09

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

